



**Conseil Économique  
et Social**

Distr.  
GÉNÉRALE

CEP/WG.5/AC.3/2002/5  
12 avril 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Réunion des Signataires de la Convention sur l'accès  
à l'information, la participation du public au processus  
décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Groupe de travail des organismes génétiquement modifiés  
(Troisième réunion, Genève, 17-19 juin 2002)

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA RÉUNION**

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève (Suisse),  
et s'ouvrira le lundi 17 juin 2002 à 10 heures

1. Adoption de l'ordre du jour (CEP/WG.5/AC.3/2002/5).
2. Élaboration de principes directeurs relatifs à l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés (OGM) (CEP/WG.5/AC.3/2002/7).
3. Élaboration d'un projet de décision sur les organismes génétiquement modifiés soumis pour adoption à la Réunion des Parties (CEP/WG.5/AC.3/2002/8).
4. Questions diverses.

## NOTES EXPLICATIVES

La troisième réunion du Groupe de travail des organismes génétiquement modifiés se tiendra du 17 au 19 juin 2002.

### Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Le Groupe de travail doit en principe adopter l'ordre du jour qui figure dans le présent document.

### Point 2. Élaboration de principes directeurs relatifs à l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en ce qui concerne les OGM

À sa deuxième réunion, le Groupe de travail a invité son Président, M. Helmut Gaugitsch (Autriche), à élaborer un nouveau projet de principes directeurs sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en ce qui concerne les OGM avec le concours du secrétariat et d'un groupe de rédaction restreint mais représentatif, constitué spécialement à cet effet (CEP/WG.5/AC.3/2002/2, par. 36). Le groupe de rédaction s'est réuni à Genève les 18 et 19 mars 2002. Se fondant sur ses travaux, le Président a élaboré un nouveau projet de principes directeurs (CEP/WG.5/AC.3/2002/7) que le Groupe de travail est censé prendre comme base de discussion.

### Point 3. Élaboration d'un projet de décision sur les organismes génétiquement modifiés soumis pour adoption à la Réunion des Parties

Le Groupe de travail poursuivra l'élaboration d'un projet de décision qui sera soumis pour adoption à la Réunion des Parties. Comme suite à la demande formulée par le Groupe de travail à sa deuxième réunion (CEP/WG.5/AC.3/2002/2, par. 37), le secrétariat a élaboré, en accord avec le Bureau et en tenant compte des discussions qui avaient eu lieu au sein du Groupe de travail, une version révisée du texte du projet de décision, qui sera soumis pour adoption à la Réunion des Parties (CEP/WG.5/AC.23/2002/8). Le Groupe de travail est censé prendre le texte révisé comme base de discussion.

### Point 4. Questions diverses

Les délégations qui souhaiteraient proposer l'examen de questions particulières au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dans les meilleurs délais.

-----